



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande formulée par la société SUEZ RV Méditerranée, dont le siège social est situé Rue Antoine Becquerel, ZAC de la Coupe 11100 NARBONNE, en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la création d'une installation de tri/transit/ regroupement de métaux et de déchets non dangereux, située 235 avenue des Bigos à 34740 VENDARGUES, relevant les rubriques 2713-1 (Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712, la surface étant supérieure ou égale à 1 000 m²), et 2716-1 (Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719, le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 1 000 m³) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement;

Consultation du dossier

Pendant toute la durée de la consultation du public, **du lundi 26 avril 2021 à 8 heures au vendredi 21 mai 2021 à 18 heures** le dossier d'enquête sera déposé et consultable :

- en mairie de VENDARGUES (34740), Place de la Mairie, **aux heures habituelles d'accueil du public : du lundi au vendredi** de 8h00-12h00 et de 13h00-18h00

- sur le site internet accueillant le registre dématérialisé mis à disposition par l'exploitant :
<https://www.democratie-active.fr/suez-valorisation-vendargues/>

- sur le site des services de l'État :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ICPE/DOSSIERS-D-ENREGISTREMENT>

Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prévues dans le contexte de l'épidémie de covid-19 seront affichées en mairie et devront être strictement respectées.

Observations du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 26 avril 2021 à 8 heures au vendredi 21 mai 2021 à 18 heures**, les observations des personnes intéressées pourront

-être formulées sur le registre de consultation prévu à cet effet en mairie de VENDARGUES, siège de l'enquête, Place de la Mairie, aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h00-12h00 et de 13h00-18h00.

- être adressées par écrit, avant la fin du délai de consultation du public, à Monsieur le Préfet (Préfecture de l'Hérault - Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement-34062 MONTPELLIER Cedex 2)

- être communiquées par voie électronique en accédant au site internet accueillant également le registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/suez-valorisation-vendargues/>

Les observations du public déposées par voie électronique sont également consultables en accédant au site internet accueillant le registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/suez-valorisation-vendargues/>

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont VENDARGUES, LE CRÈS ET SAINT AUNÉS

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.